

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE

Commune de

FARGUES SUR OURBISE

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, Monsieur Michel PONTTHOREAU, Maire certifie que :

LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES COTEAUX ET LANDES DE GASCOGNE n° 038 / 2023 en date du **9 mai 2023** engageant la procédure de « Déclaration de Projet valant Mise En Compatibilité (DPMEC) du PLU de FARGUES SUR OURBISE », a été affichée à compter du 23 mai 2023 et jusqu’au 23 juin 2023 à la mairie de FARGUES SUR OURBISE sur le panneau prévu à cet effet.

Pour faire valoir ce que de droit,

A FARGUES SUR OURBISE

Le 23 juin 2023

Le Maire,

Michel PONTTHOREAU

